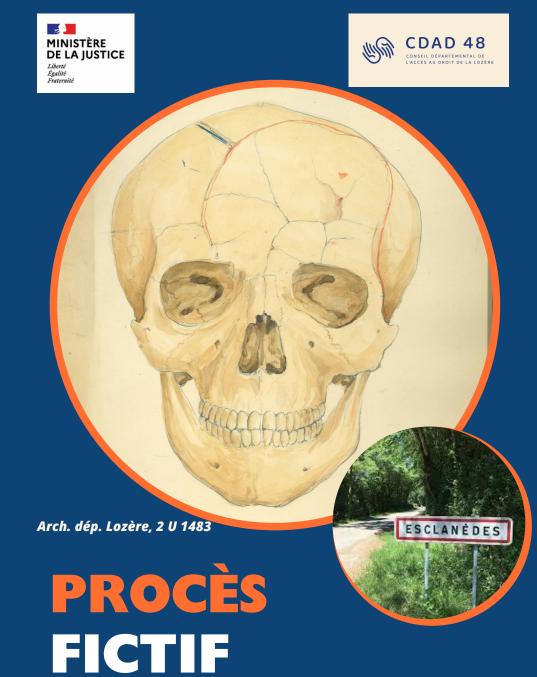
Evènement organisé par le CDAD 48, gratuit sur inscription



Lieu : Salle Urbain V, 10 Chemin de Saint-Ilpide, 48000 Mende.

Informations et Inscription :
Conseil Départemental de l'Accès au Droit
de la Lozère
Tribunal Judiciaire de Mende
07.87.38.43.40
cdad-lozere@justice.fr
www.cdad48.fr

Avec la collaboration de Alain LAURANS



Venez assister et peut être participer à un procès fictif d'une réelle affaire jugée sur notre Département il y a 135 ans ...

Programme

20h15: Ouverture du procès fictif

22h: Complainte du juge d'instruction,

interprétée par Hugues Ortiz

22h15: Intervention de Mr Vielfaure, Professeur à l'Université de Montpellier, Directeur de l'Institut

d'histoire du droit

En Lozère en 1888

Dans un village de la vallée du Lot (Esclanèdes) peuplé de journaliers, d'artisans et de commerçants la vie n'est pas toujours facile. Les ressources économiques qui proviennent surtout de l'exploitation de la terre ne suffisent pas à nourrir toute la population. De nombreux chefs de famille émigrent périodiquement quelques mois dans le Midi pour se placer. Cet éloignement qui perturbe la vie des couples est souvent à l'origine de relations extra conjugales, de naissances illégitimes voire d'abandons d'enfants non désirés.

La rumeur publique très présente se charge de donner de l'importance à ces désunions en soutenant tantôt un camp tantôt l'autre. Elle entretient les tensions, les rivalités que l'abus d'alcool amplifie ; d'autant plus que le sentiment de l'honneur joue un rôle important dans la société. C'est dans ce contexte que se déroule l'affaire.

L'affaire

Le 19 novembre 1888 vers 23 heures, plusieurs habitants du Bruel étaient réveillés par des cris de femmes appelant au secours. Arrivés sur les lieux ils aperçurent le corps de Louis Arbousset gisant à terre, la tête en sang. Près de lui, sa femme Rosalie Saltel et sa belle-mère Marianne Saltel épouse Bastide simulaient la douleur et s'efforçaient de faire croire que le malheureux avait été victime d'un accident.

Le blessé est transporté chez lui sans avoir repris connaissance ; il meurt le lendemain vers 9 heures. L'information ouverte ne tarda pas à établir que le tragique évènement était le résultat d'un complot ourdi par les trois accusés : Rosalie Saltel, veuve Arbousset, Marianne Saltel, épouse Bastide sa mère et Privat Bruel.

Ce dernier était l'amant de Rosalie Saltel. Louis Arbousset, effrayé par l'attitude de son rival n'osait parfois pas rentrer chez lui et allait coucher chez son frère à Esclanèdes.

Le matin de l'agression Louis Arbousset s'était rendu chez le juge de paix pour lui faire part de sa situation et de ses craintes et du désir de divorcer.

Après de vaines tentatives de dénégations, Privat Bruel avoue avoir frappé Louis Arbousset mais il ajoute qu'il a agi sur les insistances pressantes des deux femmes et qu'il n'a pas voulu le tuer.

L'expertise médicale démontre le contraire. L'accusé a frappé sa victime avec violence en utilisant une barre de fer lourde et arrondie.

Privat Bruel, 26 ans, journalier, demeurant à Esclanèdes

Arch. dép. Lozère 2 U 1483

Rosalie Saltel, veuve Arbousset, 27 ans, ménagère, demeurant à Esclanèdes Marianne Saltel, épouse Bastide, 46 ans, ménagère, demeurant à Esclanèdes Sont mis en accusation et renvoyés le 27 février 1889 devant la Cour d'assises ACTE D'ACCUSATION

de la Lozère.